

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

HSP/GC/23/CRP.3/Rev.1
14 avril 2011

Français
Original : anglais

Vingt-troisième session
Nairobi, 11-15 avril 2011
Point 9 de l'ordre du jour

Questions diverses

Projet de résolution sur l'appui à des politiques de logement en faveur des pauvres

Le Conseil d'administration,

Reconnaissant l'amélioration sensible de la sécurité et de la stabilité politique en Iraq, culminant par la formation d'un gouvernement d'union nationale qui s'achemine résolument vers la réalisation de l'objectif d'un logement adéquat et approprié pour tous les Iraquiens, en particulier les pauvres, les habitants des bidonvilles et les sans-abri,

Notant qu'il est vital pour la stabilité sociale de procurer à tous un logement adéquat et approprié, y compris aux personnes déplacées et aux populations qui rentrent dans leur foyer,

Appréciant et reconnaissant que, vu que les pauvres en Iraq représentent 23 % de la population totale et que la plupart d'entre eux sont mal logés, le Gouvernement iraquien a récemment lancé des initiatives de logement en faveur des pauvres en y allouant chaque année une part du budget fédéral national à compter de 2012,

Exprimant sa gratitude pour l'assistance et la coopération importantes, fournies par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour préparer une politique nationale du logement en Iraq qui prenne en considération les différents aspects et dimensions du problème, y compris la pénurie aiguë de logements, actuellement estimée à 2 millions,

Reconnaissant que le Gouvernement iraquien a approuvé et entériné, le 2 novembre 2010, une politique nationale du logement obligeant tous les ministères sectoriels à appuyer la mise en œuvre de cette politique, y compris sa composante en faveur du logement des pauvres, qui est par ailleurs soutenue par le Plan de développement national pour la période 2010-2014,

Reconnaissant également les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour le logement en général, et pour le logement des pauvres en particulier,

1. *Encourage vivement* le Directeur exécutif à mobiliser une assistance technique à l'appui des initiatives de logement en faveur des pauvres à tous les stades de la planification et de la mise en œuvre du renforcement des capacités dans les domaines de la gestion des projets et de la mise en place d'infrastructures;

2. *Demande* à tous les États membres en position de le faire, ainsi qu'aux institutions internationales, d'appuyer les projets en Iraq pendant toute leur durée.